

sauvegarde de personnes risquant la mort par une discrimination inacceptable

v i v e r e

" Il faut rêver très haut pour ne pas réaliser trop bas."

(Alfred Capus)

Rapport annuel d'activités 2023

Depuis sa création en 1999 Vivere est mû uniquement par des bénévoles. Sans coûteux dispositifs pour la recherche de fonds ou le marketing, et sans loyers à supporter, nos frais de fonctionnement sont à moins de 2%. Cette gestion spartiate du mouvement n'est possible que grâce à votre solidarité.

Chères Amies et chers Amis,

Ce document présente un résumé sur l'action, les finances, l'équipe et sur l'avenir. Par simple demande vous pouvez recevoir tous les détails disponibles sur chaque sujet.

S'ajoutant aux pays et aux domaines de travail qui sont les nôtres depuis plusieurs années, cette année a conduit Vivere à étendre et approfondir son engagement sur trois fronts supplémentaires :

1. Depuis février 2022 la guerre déclenchée en Ukraine a entraîné, en plus de milliers de pertes humaines et de dévastations, l'exode forcée de près de seize millions de civils, déplacés soit dans le pays soit à l'étranger. Grâce à une générosité spontanée des publics qui s'intéressent à l'action du mouvement nous avons pu impulser dès mars 2022 l'assistance médicale et alimentaire à plusieurs centaines d'Ukrainiens parmi les plus vulnérables dans quatre pays voisins ¹ et sur place aussi. Cette action se poursuit à l'heure de ces lignes mais les dons dédiés ont beaucoup chuté, ce qui nous laisse en souci pour la poursuite de l'aide à un niveau minimal.
2. Grâce au courage de notre ami et avocat Me Gennady G. qui a bien voulu suivre notre incitation à agir en ce sens, et en accord avec les procureurs locaux, nous avons lancé l'identification et l'assistance légale à onze victimes Ukrainiennes de crimes de guerre à l'Est du pays. Jusqu'ici nous n'avions pas d'expérience dans cette qualification criminelle ².
3. Consolidant une option décidée par notre comité fin 2021, nous avons ancré et étendu la défense juridique d'adultes accusés de blasphème risquant d'être mis à mort pour ce motif.

Les pages suivantes décrivent plus avant chacun de ces volets.

¹ Pologne, Moldavie, Monténégro et Transnistrie.

² Un crime de guerre, au sens de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), désigne un ensemble d'actes considérés comme des violations du droit de la guerre. Ces actes, d'une certaine ampleur et jugés comme particulièrement graves, regroupent différentes catégories de crimes : « assassinat, mauvais traitements ou déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés [...] destruction sans motif des villes et des villages, ou dévastation que ne justifient pas les exigences militaires. » De tels crimes constituent de graves violations des Conventions de Genève, et les Nations Unies sont particulièrement vigilantes sur le sujet depuis la création de l'ONU en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

I L'ACTION

	Secours aux victimes d'exactions. Meilleure justice	Assistance aux personnes âgées abandonnées	Lutte contre l'impunité	Assistance aux mères seules en très grande difficulté	Assistance nutritionnelle	Lutte contre le trafic des êtres humains & assistance aux victimes	Communication et vie associative
Burundi	p. 8			p. 8			
Colombie					p. 17		
Congo RdC	p. 10	p. 10	p. 10				
Golfe Persique						p. 29	
Moldavie & Transnistrie	p. 23		p. 23			p. 23	
Monde : abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs	p. 31						
Ouzbékistan	p. 28		p. 28			p. 28	
Pakistan	p. 32					p. 32	
Suisse							p. 36
Syrie					p. 15		
Trafic d'êtres humains	p. 20		p. 20			p. 20	
Ukraine	p. 25		p. 25			p. 25	
Général	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés : p. 4 - Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort : p. 5 - Missions dans les pays de travail et formes de soutien aux partenaires : p. 7 						

II LES FINANCES p. 38

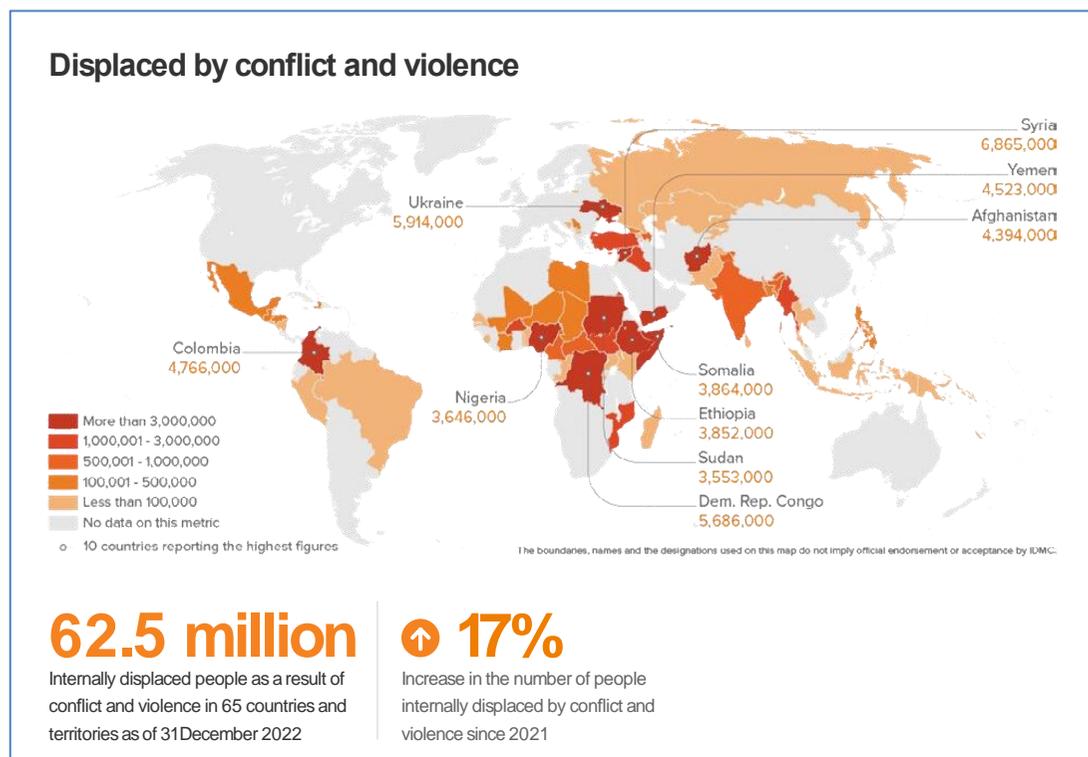
III L'EQUIPE p. 40

IV L'AVENIR p. 40

Personnes dans le monde vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés :

Le rapport mondial sur le déplacement interne ³ montre l'ampleur du problème affectant plus de 62 millions de personnes dans 65 pays et territoires fin 2022. Plus de la moitié de ces personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient des enfants et des jeunes.

Avec ses partenaires locaux respectifs Vivere travaille dans les pays qui, seuls en 2022, recensaient le plus grand nombre de déplacés : Syrie, Colombie et R.d.Congo. Avec huit millions de déplacés (en plus de 7,5 millions de réfugiés à l'étranger ⁴) l'Ukraine, où nous travaillons aussi, s'ajoute malheureusement à cette liste en 2022.



³ https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/2023-05/IDMC_GRID_2023_Global_Report_on_Internal_Displacement_HQ.pdf

⁴ Quelque 7,5 millions de réfugiés ukrainiens ont été déplacés à travers l'Europe, estime l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui classe le pays comme l'une des huit urgences sanitaires mondiales aiguës. 04/02/2023

Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort

Confrontés à des réalités de terrain dans des contextes d'extrême intolérance, Vivere a renforcé le soutien concret de personnes, mineures et adultes, auxquelles est reproché – à tort ou à raison, peu importe dans l'absolu- d'avoir commis un blasphème ⁵. Dans certains pays ⁶ le code pénal et/ou les lois coutumières peuvent conduire le prévenu à la potence, à la lapidation ou à d'autres formes de mise-à-mort les plus féroces.

C'est insupportable.

Pour raisons évidentes de sécurité on ne citera pas ici le pays concerné. Nos amis sur place nous ont saisi du cas d'un homme de 42 ans qui aurait soi-disant déclamé avoir dans un rêve été visité par le Prophète Mohammed et par Moïse qui l'ont désigné lui-même comme prophète. Il est aussitôt incarcéré pour blasphème. Par principe opposés à la peine de mort ⁷ nous sommes d'autant plus rebutés par ce réquisitoire d'un autre âge. Dans un contexte difficile et dangereux à cause de l'hystérie de nombreux extrémistes sévissant localement, nos avocats se sont cependant courageusement portés volontaires pour constituer la défense de tels cas devant les tribunaux.

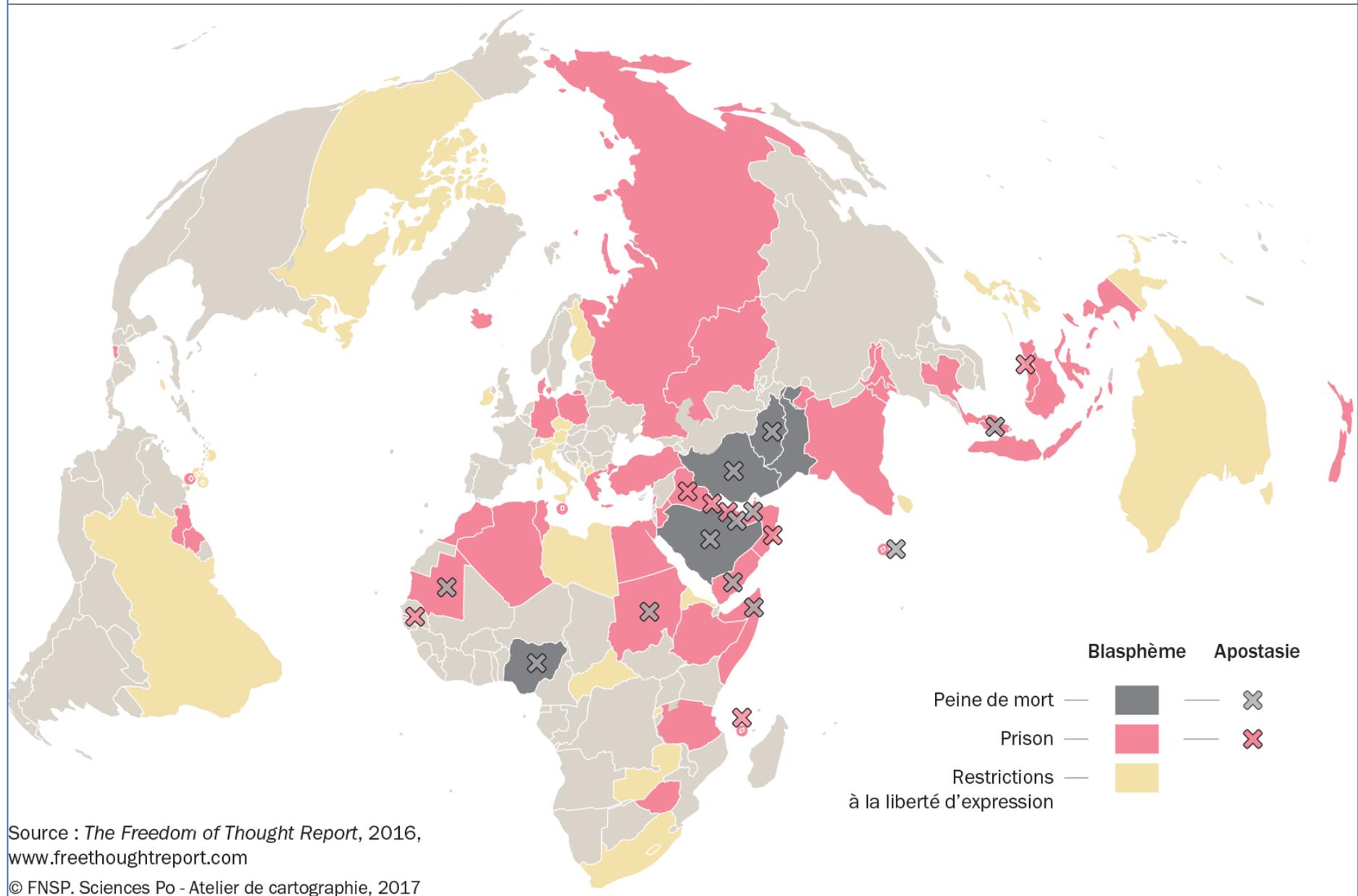
L'expérience que nous avons acquise ces trois dernières années dans la défense de seize accusés de blasphème risquant la mort nous a amené à devoir renforcer ce volet de travail pour sauver des vies. Les lecteurs / lectrices de ce rapport susceptibles de nous prêter main-forte pour cette action spécifique (documentation, méthodologie, ressource financière, autres) sont remerciés par avance.

⁵ Larousse : Parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré. (Le blasphème est à distinguer du sacrilège : le premier consiste en paroles, le second en actes.)

⁶ Coloriés en gris foncé sur la carte suivante.

⁷ Vivere est membre de la Coalition Mondiale contre la Peine de Mort depuis décembre 2016.

FIG. 32 Peines encourues dans les pays ayant une législation contre le blasphème et l'apostasie, 2016



Les diverses formes de soutien que Vivere assure auprès de ses partenaires dans les pays de travail.

Toujours dans l'objectif exclusif de secourir, assister et protéger des victimes de violences sous toutes les formes, voici un simple résumé de ce que notre mouvement met en œuvre avec ses partenaires sur le terrain. En quelque sorte du 'sur mesure' selon les besoins spécifiques exprimés par nos collègues agissants in situ et que nous vérifions & soutenons par des missions régulières sur place ⁸.

Forme d'appui	Exemples parmi d'autres
1. Financier	Dans quasi tous les cas avec cependant quelques exceptions
2. Conception / stratégie de l'action	Lutte contre le trafic d'êtres humains : six pays concernés
3. Démarches auprès d'autorités civiles ou militaires	Sud Kivu, avec partenaire UCPDHO
4. Outils de monitoring, d'évaluation, guidelines, etc.	Région du Golfe avec partenaire Crises Center, Pakistan avec tous nos partenaires locaux
5. Recherche de fonds auprès d'autres bailleurs ⁹	R.d.Congo : plusieurs partenaires soutenus
6. Mise à disposition de documentations légales, techniques ou autres pour étayer une action	Pakistan, pour les avocats actifs dans la défense légale de mineurs risquant la peine de mort
7. Promotion / liaison avec autres partenaires du Nord ou du Sud	Syrie, en faveur de l'équipe locale 'Vivere-Syrie'
8. Alertes à diffuser et/ou à relayer au niveau international	Mauritanie, avec notre partenaire l'IRA contre l'esclavage
9. Conférences de presse conjointes	Ukraine avec partenaire 'Avenir'
10. Sauvegarde de militants menacés de mort	R.d.Congo avec partenaires ACMEJ et Protection -Solidarités.

⁸ **En 2023 les missions suivantes ont été assurées : Pakistan en mars, Moldavie & Ukraine & Transnistrie en juin, Ouzbékistan en juillet, Burundi et RdCongo en septembre, Golfe Persique en décembre.**

⁹ Certaines institutions ne subventionnent pas directement les organisations de terrain mais uniquement à travers une entité suisse acceptant de donner une caution morale en appui à la demande venant du terrain. À quelques reprises par le passé nous avons rendu un service similaire à nos partenaires (Ouzbékistan, Ukraine, RdC notamment), en servant d'intermédiaire / caution avec des organismes de financement. Pour nous ça représente bien sûr des heures de travail en plus car on ne cautionne que des demandes à vérifier comme sérieuses et correctement documentées. Mais c'est un service appréciable, et apprécié, par les partenaires.

Burundi

<p>Situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27834 km², 11 865 821 habitants en 2020 (426 hab./km²), dont 45% ont moins de quinze ans. - Économie agricole à 90%. - 75 % de la population burundaise vit sous le seuil de pauvreté en 2020 (estimation de la banque mondiale). Pays économiquement pauvre parmi les plus pauvres. - Société patriarcale forte. - Des massacres inter ethniques : (1969, 1988), un génocide (1972-1973), une guerre civile (1993-2005) - Des centaines des milliers de morts et un déplacement massif de population à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes. - Depuis 2005, la guerre est finie. Mais ses conséquences sont nombreuses, palpables sur tous les plans. 	
--	---

<p>Population cible identifiée avec le partenaire SFBSP-Burundi "Association des droits de la femme" :</p>	
<p>Femmes travailleuses de sexe singulièrement vulnérables.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Victimes de violence policière pour exercice illégal de la prostitution - Emprisonnées sans procès - Victimes de violence de la part des clients qui ne veulent pas payer la prestation - Victimes de violences de la part de tout citoyen qui se sent légitimé de violenter les travailleuses de sexe sous prétexte de la défense des mœurs et de la moralité 	
<p>Objectifs</p>	<p>Réalisations en 2023</p>
<p>Demande formulée par des travailleuses de sexe (TS) elles-mêmes : un encadrement formateur puis une aide financière pour développer des micro-projets générateurs de revenus, susceptibles de permettre à des TS de « <i>changer de vie</i> ».</p>	<p>Résumé du rapport d'évaluation dressé par nos amis de SFBSP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - “ Dix femmes de Kamenge, Kinama et Cibitoke témoignent l'avantage d'avoir bénéficié du fond destiné aux activités génératrices de revenu, - La situation économique de dix femmes travailleuses de sexe est améliorée, - Dix femmes travailleuses de sexe ont abandonné l'exercice illégal de la prostitution et recouvrent leur dignité dans la communauté.” <p>Un 3ème groupe de dix TS a été sélectionné pour bénéficier du projet en 2024.</p>



Au Burundi, être répudiée par son mari, c'est porter le sceau de la honte. Vona s'est retrouvée sans toit, sans argent, sans champ pour faire pousser les cultures : elle était totalement démunie. Elle n'avait rien, à part ses enfants qu'il lui fallait nourrir. C'est ainsi qu'elle s'est livrée à la prostitution. La prostitution est illégale au Burundi. En se prostituant, Vona s'expose à : la violence de n'importe quel citoyen qui peut s'arroger le droit de la tabasser à mort pour défendre les mœurs ; la torture des clients, aux viols, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'emprisonnement, parfois « à vie » car ces affaires sont rarement jugées et les femmes peuvent croupir indéfiniment en prison.

Réunies à Bujumbura en 'assemblée générale' par notre partenaire le 22 décembre 2023, les travailleuses de sexe délibèrent sur les résultats des 1^{ère} et 2^{ème} années du projet, élaborent avec nous les critères pouvant prévaloir pour recadrer l'action en 2023, et sélectionnent elles-mêmes parmi leur groupe les dix nouvelles bénéficiaires. Ces dix personnes recevront une formation et un équipement permettant à chacune de démarrer une activité professionnelle, visant le retour à une vie digne de ce nom.



République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu

Situation : selon nous les principaux facteurs de déstabilisation faisant obstacle à une pacification durable de la région des Kivu sont :

- L'impunité bénéficiant encore à tellement de dirigeants décrédibilisés qui ont trempé dans des délits de corruption et des crimes de sang
- Les ventes d'armes à des bandes & milices illégales
- La convoitise des ressources minérales et végétales de la région, régulièrement pillées par des forces nationales et étrangères sans foi ni loi.
- Nourries par un ou plusieurs facteurs ci-dessus, les velléités séparatistes de telle et telle faction.
- La porosité des frontières permettant aux bandes armées étrangères de commettre des ravages sur sol congolais.
- L'efficacité relative, souvent même dérisoire, de la présence de 17'000 casques bleus de la MONUSCO, qui relève de l'échec des Nations Unies dans cette région du pays.



Objectifs	Réalizations 2023
<p>1 Intensifier la lutte contre l'impunité en permettant à l'Auditorat militaire de siéger 'en brousse' afin d'instruire et de rendre jugement sur des dossiers d'accusation de militaires ou miliciens suspectés de crimes commis contre des citoyens, (meurtre, viol ou violences sexuelles, torture, sévices physiques, autres actes inhumains et dégradants).</p> <p>- Partenaire au Sud Kivu : Tribunal militaire et UCPDHO</p> <p>- au Nord Kivu : association Protection et Solidarité</p>	<p>Deux Chambres foraines ont été organisées, à Lumanya en mars puis à Lemera en septembre, au cours desquelles neuf délits ont été jugés. Les 38 opérations ¹⁰ menées depuis 2006 visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en jugement des suspects de crimes de sang ou autres délits graves. - donner à réfléchir aux criminels encore en liberté, comme à ceux qui seraient tentés de commettre des abus à l'avenir. - prouver à la population des territoires de Fizi et d'Uvira que la justice est, enfin, en marche pour connaître des souffrances qu'elle a eu à subir de la main de l'homme. <p>Le 24 septembre à Goma nous avons procédé à la 3^{ème} indemnisation de dix victimes lésées dans leur droit à réparation.</p> <p>Au Nord Kivu Vivere soutient deux axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation scolaire de 10 mineures victimes de viol d'une part, et - Défense légale de 15 victimes de violences sexuelles d'autre part.
<p>2 Monitoring et alertes sur les crimes de sang, assistance médicale aux victimes. Assistance au long cours de personnes âgées dans un dénuement total. Partenaire local : ACMEJ * (voir page 13)</p>	<ul style="list-style-type: none"> . 7 civils victimes d'agressions commises par des hommes armés ont reçu des soins médicaux. . 3 militants menacés de mort par la milice qu'ils dénonçaient sont mis en sécurité. . Vivere accorde un renfort en moyens de communication et de transport à l'ACMEJ qui mène les enquêtes sur de vastes étendues du territoire. . 7 personnes âgées abandonnées et sans toit sont protégées à Katogota.
<p>3 Soutien à de jeunes filles déscolarisées par suite des faits de guerre. Partenaire local : FEDA, Kazimia</p>	<p>Prise en charge des frais scolaires (primaire et secondaire) de 22 adolescentes orphelines dont plusieurs filles-mères. Deux autres élèves sont soutenues en école professionnelle à Baraka.</p>

¹⁰ Un document de capitalisation a été élaboré par Lea Ruiz, avec analyse transversale sur l'ensemble de ces opérations. Disponible sur simple demande.

République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu (suite)

Notre raisonnement prévalant à la 3^{ème} opération d'indemnisation de dix victimes lésées dans leur droit à réparation, à Goma le 24-9-2023 :

Cette action a muri dans notre esprit depuis plus de trois ans. Ou devrait-on dire plutôt depuis seize ans, après notre première Chambre Foraine tenue à Baraka du 22 au 25 décembre 2006, présidée alors par le Lieutenant Magistrat Modeste KILANDALA.

Ces Chambres Foraines ont statué sur un total de 206 plaintes portées devant le Tribunal. Deux cent six prévenus pour des crimes de sang (assassinat, meurtre ou homicide), des viols sur femmes adultes et sur filles mineures, des violences criminelles, des vols à main armée, des extorsions et d'autres délits punissables par la loi, ont comparu devant le Tribunal. Combien d'entre eux auraient pu échapper à la juridiction si les courageux acteurs du Tribunal et ceux de la société civile, si les vaillants avocats, si les courageuses victimes appelées à la barre, si cet ensemble de citoyens tellement braves ne s'étaient pas mobilisés, contre vents et marées, pour que justice soit faite ?

Les 38 Chambres Foraines se sont déroulées pour la plupart en situation de brousse, avec une logistique des plus sommaires, sans 'perdiems' ni avantages mirobolants et sans aucun confort pour les participants, parfois dans des zones à haut risque au plan militaire. Il fallait bien du courage à chacune et chacun de ceux qui y ont pris part. Ce courage collectif dans l'itinérance du Tribunal a permis que les audiences soient tenues en plein air, en présence d'un public nombreux, au plus près des localités où les crimes avaient été commis au vu et au su des habitants qui ont pu en être témoins et qui avaient eu à subir la peur de l'homme en armes mal intentionné. Notons aussi que par souci d'équité Vivere et ses partenaires ont systématiquement pourvu des avocats tant pour les victimes /parties civiles que pour les prévenus afin que le droit à la défense soit convenablement assuré.

Ces procès ont eu à connaître plus de deux cent vingt victimes, enfin celles qui ont survécu à l'agression mise en examen. Les personnes assassinées ou abattues étaient représentées par leurs familles respectives.

À notre connaissance aucune des victimes reconnues comme telles par le Tribunal n'a reçu la moindre indemnisation en réparation du préjudice subi, pas un dollar, pas un franc. Une chose, certes précieuse, est que les juges reconnaissent le statut de victime à la personne ayant souffert d'une agression criminelle. Pour son honneur, sa dignité, sa réputation, cette reconnaissance peut avoir une importance singulière, fut-elle purement morale. Mais autre chose est l'absence d'une réparation financière ou matérielle. La vie de la victime a été spoliée, son destin infléchi, sa capacité physique tout comme sa condition psychique ont pu être durement affaiblies. Certaines victimes de violences sexuelles ont été répudiées et mises au ban de leur communauté; pour sûr leurs enfants ont eu à en pâtir durablement. Quant à l'enfant né d'un viol qui donc le protégera, le respectera, lui assurera une vie d'enfant digne de ce nom ? Mêmes questions pour les orphelins de père ou de mère tombés sous les coups d'un meurtrier. Le responsable de cette misère soudaine est condamné à dédommager sa victime mais le plus souvent il échappera à cette obligation. La décision de justice n'a pas pu être exécutée dans son entièreté. La victime restera indéfiniment laissée pour compte. C'est intolérable, du moins ça devrait l'être.

L'action d'aujourd'hui n'est exemplaire en rien, ni par le nombre de bénéficiaires ni par le montant d'aide accordée. Elle ne dédouane en rien les condamnés, elle n'adoucit pas le préjudice, elle ne rachète rien des responsabilités inassumées par ceux qui s'y dérobent. Cette action céderait immédiatement le pas à celle que l'État ou la communauté internationale pourraient, voire devraient effectuer pour réparer, ne serait-ce qu'un peu, les cruautés commises par des hommes en armes et en uniforme censés incarner la loi et l'ordre.

L'action d'aujourd'hui s'adresse à dix personnes fortes d'une décision de justice en leur faveur mais qui restent privées d'une réparation pour leur réhabilitation. Tout en saluant leur courage dans l'épreuve, Vivere et ses partenaires leur proposent une modeste main-forte pour passer cette étape avec un minimum d'atouts.

Enfin l'action d'aujourd'hui souhaite rappeler qu'à l'Est de la République démocratique du Congo des dizaines de milliers de victimes de crimes répertoriés par les Tribunaux militaires et civils souffrent encore de l'absence totale de réparation financière ou matérielle, ce qu'elles peuvent ressentir comme un déni de justice.

"Que chacun sache et se réveille ! "



Victime indemnisée le 24-9-2023 sous forme de l'outil de travail qu'elle a choisi.

République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu (suite)

* Petite note de présentation de notre partenaire "l'Association Contre le Mal pour l'Encadrement de la Jeunesse et les Droits de l'Homme" :

La plupart des gens de l'ACMEJ sont très courageux, c'est dans les gènes de cette petite organisation. C'est une des raisons pour lesquelles le soutien de Vivere leur est assuré sans discontinuer depuis décembre 2005. En résumé :

- Le renouvellement à hauteur de \$ 500 d'une caisse permanente pour soins d'urgence des civils pauvres victimes de violences commises par des hommes en armes.
- Une aide pour le carburant des deux motos (dont l'une fut achetée sur nos fonds) transportant les enquêteurs.
- Ponctuellement : le financement d'actions spéciales, comme celle assistant les 50 orphelins du massacre de Mutarule depuis un an pour leurs frais de scolarité. On participe aussi à des réhabilitations individuelles de civils grièvement blessés et laissés avec un handicap lourd.
- Assistance aux veuves & enfants des militants ACMEJ assassinés (Toto Kaligito, Akili Bigaya, et en 2019 Aimable Masumbuko Birindwa).
- Téléphones et ordinateurs portables, appareils photos : chaque année Mike leur en apporte quelques-uns parmi ceux de seconde-main qui sont donnés gratis à Vivere.
- Une fois par an : une petite somme pour participer aux frais de fonctionnement de l'ACMEJ, ou bien comme prime d'encouragement aux militants qui sont tous bénévoles.
- Aide méthodologique pour la gestion (compta, rédaction de projets, pose d'indicateurs mesurables, etc.).

Courageux et endurants certainement, mais aussi assez rustiques (dans le sens dépourvus de ruse) lorsqu'il s'agit de 'grenouiller' parmi les élites humanitaires et les bailleurs de fonds, ce qui fait qu'ACMEJ reste et restera sans doute une toute petite organisation de base. Celles du genre que Vivere affectionne particulièrement, qui ramassent le blessé à terre et s'assurent qu'il/elle sera soigné, qui vont au nez et à la barbe des méchants enquêter sur les forfaits commis pour les dénoncer ensuite ouvertement.

(photos Vivere)



Militants de l'ACMEJ enquêtant dans un village ayant subi un massacre



Mère & fille blessées lors d'une agression, soignées par l'ACMEJ



Eric Muvomo, coordinateur de l'ACMEJ



Une personne âgée protégée au Sud Kivu



Orphelines de Kazimia dont la réinsertion scolaire est assurée



Chambre foraine de Lemera, septembre 2023

Syrie

Situation : « La destruction que les Syriens ont endurée est si étendue et si meurtrière qu'elle a peu d'équivalents dans l'histoire moderne », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU António Guterres dans un communiqué en mars 2022. « Il ne doit y avoir aucune impunité », ¹¹

Et Martin Griffiths, chef de l'humanitaire de l'ONU, déclarait en novembre 2022 : « Nous nous attendons à voir une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. De 14,6 millions cette année à plus de 15 millions en 2023 ». Ou encore : je crains également un scénario où la situation dégénère en partie parce qu'il n'y a aujourd'hui aucun effort sérieux pour résoudre politiquement le conflit ». ¹²

Ces prévisions sont confirmées par les publications OCHA en 2023 : sur une population totale de 23,2 millions, 15,3 millions ont besoin de l'aide humanitaire...ou encore : La situation humanitaire en Syrie reste désastreuse, a pour sa part déploré la Directrice des opérations et du plaidoyer au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Edem Wosornu. La poursuite des combats et le déplacement de dizaines de milliers de personnes ont aggravé les besoins humanitaires et les souffrances des civils, alors que l'hiver approche.

Et l'ONU met en garde contre un situation explosive : ...Une seule erreur de calcul – un obus d'artillerie égaré ou une frappe aérienne mal évaluée - pourrait mettre le feu à une douzaine de points chauds en Syrie, qu'une haute responsable de l'ONU a comparés des « barils de poudre » devant les membres du Conseil de sécurité ¹³

«Après 12 ans de guerre, les séismes du 6 février ont mis à genou un pays déjà en proie à une grave crise humanitaire, économique et sécuritaire. Sous le coup de sanctions internationales depuis 2011, la Syrie est toujours divisée entre les zones sous contrôle du président Bachar al-Assad et celles aux mains des rebelles. Malgré les appels à augmenter d'urgence l'aide humanitaire, les camions peinent à traverser la frontière turque, y compris par les points de passage garantis par les Nations unies. ¹⁴

Dans cette situation extrême, l'équipe locale a poursuivi le travail à son échelle. La petite équipe de volontaires, connus sur place durant les années d'avant-guerre, perdus de vue et retrouvés en octobre 2014 (pour raisons évidentes de sécurité on doit limiter les précisions quant aux personnes et aux lieux où le travail s'effectue) a poursuivi l'accompagnement des familles. Pour évaluer ce qui est faisable et pour conforter l'équipe locale l'un des nôtres s'est rendu sur place en 2014, en 2016 puis en 2017. Depuis lors les missions sur place sont devenues impossibles (conflits internes au Liban, pandémie COVID-19). En octobre 2022 l'un des nôtres a tenté de passer en Syrie mais il est resté bloqué à la frontière libanaise. L'obtention d'un visa est restée impossible en 2023.



¹¹ <https://news.un.org/fr/story/2022/03/1116162>

¹² <https://news.un.org/fr/story/2022/11/1130222> et <https://www.youtube.com/watch?v=NCfnojJ5hvc>

¹³ <https://humanitarianaction.info/plan/1175/article/syrian-arab-republic-1> <https://news.un.org/fr/story/2023/11/1141037> 28 novembre 2023

¹⁴ <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20230221-face-a-l-absence-d-aide-internationale-les-syriens-sont-en-colere-contre-l-occident> « 12 ans de conflit en Syrie : l'aide d'urgence doit être dépolitisée » : <https://news.un.org/fr/story/2023/04/1134647>

Syrie (suite)

Objectifs	Réalizations 2023
<p>1 Complément nutritionnel pour nourrissons dont la maman, sans moyens, ne peut pas allaiter, ou trop peu.</p> <p>2 Contribution aux frais de communication et de transport de l'équipe.</p>	<p>Immergées dans une guerre interminable, presque oubliées ou en tous cas souvent coupées du monde, le quotidien des familles accompagnées par l'équipe de Vivere-Syrie reste d'une grande fragilité. Ils ne voient pas le bout, on ne voit pas la fin.</p> <p>La flambée des prix alimentaires les touche toujours ; s'ajoute la précarité dans le logement pour une bonne partie des familles émigrées et en manque de réseau familial ou social.</p> <p>Le montant du soutien mensuel doublé à la fin de l'année 2022 passant à 30.000 LS (livre syrienne) par nourrisson et par mois, sera adapté dès 2024 en raison de la constante dévaluation de la monnaie.</p> <p>- 209 enfants ont reçu un complément lait en 2023, dont 176 nouveaux. En tout 532 gestes d'accompagnement auprès de ces enfants et leur famille ¹⁵. Depuis le début de notre engagement et jusqu'au 31 décembre 2023 ce travail a permis d'assister :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1'616 nouveau-nés pour de besoins vitaux, (1'653 à fin mars 2024). - 92 jeunes mamans pour des accouchements difficiles, - 13 femmes injustement incarcérées furent libérées, - Faciliter la logistique de l'équipe sur place, dont le courage reste inébranlable.



¹⁵ 45 bébés en moyenne par mois : 1/3 de nouveaux cas et 2/3 d'enfants en poursuite du mois précédent.

Colombie

Situation

L'accord de paix mettant fin au conflit armé, qui a duré plus d'un demi-siècle et laissé de centaines de milliers de morts, de disparus et de millions de déplacés internes, a été signé en 2016. Le constat est la lenteur de la mise en place des mesures de ce processus et la préoccupation face aux violences que continuent de subir les anciens membres des FARC-EP, les leaders sociaux et les communautés dans le pays (ONU ¹⁶).

Le processus rencontre des obstacles importants. Et une reconfiguration du scénario de la violence au niveau territorial, avec l'émergence d'acteurs armés et la consolidation d'autres acteurs qui menacent sa durabilité.

Gustavo Petro, ancien membre du mouvement de guérilla M-19, a remporté l'élection présidentielle en 2022. À ses côtés, la militante écologiste Francia Marquez était la première femme noire à occuper le poste de vice-présidente en Colombie. Il s'agit d'un évènement à signaler.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la mission dans le pays reconnaît la détermination du pays à consolider la paix et la diminution des affrontements armés et des victimes civiles ; il appelle à la mise en œuvre immédiate des principaux mécanismes assurant la sécurité. ¹⁷

*Les défenseur·e·s des droits humains ont continué d'être la cible d'attaques, de menaces et d'actes de harcèlement en raison de leurs activités. En 2023, le bureau colombien de défense des droits a noté que le nombre d'homicides de défenseur·e·s des droits humains dans le pays s'est maintenu dans le temps et augmente progressivement. Selon le programme Somos Defensores, 199 défenseur·e·s ont été tués en 2020, 139 en 2021 et 197 en 2022. Au mois de septembre, l'Institut d'études pour le développement et la paix (INDEPAZ) avait déjà recensé l'homicide de 127 responsables de mouvements sociaux et défenseur·e·s des droits humains depuis le début de l'année, chiffre provisoire, mais alarmant.*¹⁸

À Magangué (région de Bolivar), l'organisation Atucsara poursuit son travail auprès des populations déplacées. Il s'agit d'une des zones les plus touchées par le conflit armé, qui a accueilli des populations déplacées par la violence et a accumulé une dette historique en matière de réparation des victimes. Sans oublier que dans cette zone, la présence d'acteurs armés qui exercent un contrôle territorial exercent toujours une influence directe sur la prise de décision et la gestion des maigres ressources publiques du gouvernement local. La pauvreté dans la municipalité est de 60,3 % dans les zones rurales et de 44 % dans les zones urbaines.

Depuis 2004 Vivere apporte un soutien aux actions menées par Atucsara, dont le projet, avec l'appui de l'association amie CATLEYA, vise l'autonomie et le développement durable de ces communautés.



¹⁶ ONU Info <https://news.un.org/fr/story/2022/04/1118202>

¹⁷ <https://news.un.org/es/story/2024/01/1527012> <https://news.un.org/es/story/2024/02/1527982>

¹⁸ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/11/colombia-defenders-remain-at-risk/>

Colombie (suite)

Objectifs	Réalizations 2023
<p>Sécurité alimentaire et renforcement éducatif pour les enfants de Santa Fe et Nueva Colombia à Magangué, Bolívar.</p> <p>Communautés de Nueva Colombia et Santa Fe (Magangué)</p> <p>Partenaire : Atucsara https://atucsara.org</p>	<p>Le projet d'Atucsara à Magangué englobe un volet de développement communautaire et une 2^{ème} École de la Paix. Une évaluation externe effectuée cette année (suivant le cadre de la Fedevaco) montre l'impact très net du projet, par ex. dans le domaine « lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ». Par la prise de conscience de la communauté (des enseignants, des enfants, de leur entourage), on a mis fin à la banalisation de ce « phénomène ». Sans pouvoir assurer qu'elle soit complètement éradiquée, elle a disparue dans sa forme quotidienne et évidente. Vivere avait appuyé Atucsara dans le démarrage de cette action en 2011.</p> <p>Le soutien de Vivere fournit aux enfants un renforcement nutritionnel lors de l'appui scolaire ou autre activité culturelle ou sportive, soit un verre de porridge et un paquet de biscuits. Il se concentre à Nueva Colombia et Santa Fe, où le besoin des enfants reste très important. Dans ces municipalités les mères sont au foyer et les pères exercent n'importe quel métier qui leur permette de gagner entre 10 000 et 15 000 COP par jour (CHF 2,16 à 3,25), de sorte que dans de nombreux foyers de ces communautés, les enfants ne mangent qu'une fois par jour.</p> <p>En termes de scolarisation, il y a trop de retard dans la lecture et l'écriture entre autres à cause de la pandémie de 2020. Les compétences des enfants en lecture et en écriture sont renforcées, Le groupe est divisé en deux catégories : les enfants en âge préscolaire, en première et deuxième année d'école primaire, et les enfants plus âgés en troisième, quatrième et cinquième année d'école primaire. Les plus jeunes, ne savent pas lire. Par le biais de différentes activités, ils commencent à apprendre l'alphabet et à renforcer les voyelles, et le jeu a été un excellent outil. Les enfants plus âgés ont progressé en lecture, sur la base de contes, histoires courtes ; un livre différent est apporté chaque jour pour éveiller leur intérêt.</p> <p>Plus de 180 enfants ont pu bénéficier de ce soutien. Avec l'appui scolaire les processus de lecture et d'écriture ont été améliorés de telle sorte que les enfants apprennent à lire et à écrire de façon optimale et prennent goût à la lecture. Le goûter s'est avéré essentiel compte tenu des problèmes auxquels les enfants sont confrontés à la maison concernant leur alimentation.</p>

@ Atucsara



Enseignement de la lecture par la méthode DOMAN



Colombie (suite)

Les enfants ont planté des graines de tomates, de coriandre, de ciboulette et de paprika, qui en sont à leurs premiers jours de germination. Ils ont appris à prendre soin d'une plante, dès la semence.



@ Atucsara



Domaine de travail:

Prévention de & lutte contre le trafic des êtres humains, assistance aux victimes

Situation 2023

En 2019, l'Organisation internationale du travail estime que quelque 40,3 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage moderne. Une personne sur 200 dans le monde est encore soumise au travail forcé et à des conditions de vie contraignantes du fait de la traite des êtres humains, Les milliards de recettes générés par cette exploitation humaine alimentent entre autres les conflits armés et financent l'extrémisme violent.

L'ONU estime que le trafic illicite d'êtres humains rapporte quelques 150,2 milliards de US \$ par an aux mafias concernées¹⁹. Le FIZ²⁰ affirme qu'en Suisse la traite d'êtres humains a atteint un record avec 255 cas dont la majorité fut exploitée dans le commerce du sexe.

Objectifs

Les instruments légaux ne manquent pourtant pas pour barrer la route au trafic des êtres humains :

1. les Conventions et Déclarations des Nations unies, notamment les articles 5 et 6 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
2. les articles 4 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,
3. les articles 1 et 2 de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de 1949
4. les articles 34 et 35 de la Convention internationale des droits de l'enfant, de 1989
5. le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants²¹, Protocole de Palerme du 15 novembre 2000
6. l'objectif stratégique D.3 de la Plateforme d'action et la Déclaration de Pékin de 1995
7. les recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la recommandation n° R (2000) 11 7 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, la recommandation n° R (2002) 5 8 sur la protection des femmes contre la violence ainsi que la recommandation 1545 (2002)⁹ relative à une Campagne contre la traite des femmes,
8. la Déclaration de Bruxelles de l'OIM sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, notamment ses points 7 et 8,¹⁰
9. la Décision n° 1 des ministres de l'OSCE, réunis à Vienne en 2000, visant à renforcer les efforts de l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains
10. la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne¹², et plus particulièrement ses articles 5, 4, 21 et 23,
11. la décision cadre du Conseil de l'Europe du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Tel qu'expliqué dans les pages suivantes Vivere est au travail dans trois pays-source du trafic : l'Ukraine, l'Ouzbékistan et la Moldavie –y compris en Transnistrie, et dans deux pays de destination dans la région du Golfe Persique, que nous ne désignons pas ici pour raisons de sécurité.²²

Détaillés dans les pages suivantes nous agissons avec les buts de :

- > Renforcer l'interdiction légale du trafic des êtres humains.
- > Renforcer les sanctions contre tous les commanditaires & complices du trafic.
- > Protéger et assister les victimes du trafic, autant dans le pays où elles ont été déportées qu'une fois rapatriées dans leur pays d'origine.
- > Renforcer les activités préventives, notamment par l'éducation et la sensibilisation des jeunes et des orphelins potentiellement visés par le trafic.

¹⁹ Source: B.I.T, (ILO) Financial Flows from Human Trafficking, Juillet 2018.

²⁰ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes.

²¹ Cette convention compte 189 États partis !

²² À la demande de et sur financement par deux institutions qui ont cofinancé ce programme, l'ensemble des activités y liées ont été évaluées par un organisme externe, 'Strategos', de janvier à mai 2019. Les conclusions furent positives pour la plupart, et des recommandations utiles sont progressivement mises en œuvre.

Depuis son engagement dans l'assistance aux victimes du trafic d'êtres humains Vivere a secouru et rapatrié les personnes suivantes :

	Victims repatriated by country of origin	2004 à 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	% since 2009	
1	Uzbekistan	<i>(for this period we have no available dispatch record by nationalities; most victims came from Moldova, Ukraine and Uzbekistan)</i>	121	170	97	67	56	43	42	45	55	63	42	84	38	29	30	982	36,5%	
2	Russian Federation		17	33	27	22	17	8	22	6	14	15	16	29	20	12	20	278	10,3%	
3	Moldova		16	38	20	22	32	15	16	9	6	8	5	2	2				191	7,1%
4	Tajikistan			5	4	1		3	3	1	3	1	4	1	4	2		1	33	1,2%
5	Armenia			5	2			1	1		2	1		1					13	0,5%
6	Azerbaijan			1			1		2	2	1	1	1	4			2		15	0,6%
7	Kyrgyzstan			7	16	15	15	9		3	1	5	4	3	3	5		1	87	3,2%
8	Ukraine			8	6	8	1	3	4	5	3	7	7	4	10	3	7	6	82	3,0%
9	Georgia				1		2	3	1					1	1			1	10	0,4%
10	Mongolia										1								1	0,04%
11	Belarus				2				1	1	1		3	3		6	4	3	24	0,9%
12	Turkmenistan				2	3	1	1	2	5	1		1			1		2	19	0,7%
13	Kazakhstan			5	5	6	3	6	4	1	1	5	2	2		1	1	12	54	2,0%
	Sub-total CIS	461	174	284	182	135	128	84	100	72	97	105	85	130	80	57	76	2250	66,5%	
14	Nigeria									30	33	22	29	4	28	34	16	196	7,3%	
15	Uganda								1	17	9	17	17	8	14	53	48	184	6,8%	
16	Kenya									10	5	3	7		10	37	57	129	4,8%	
17	Ghana									3			1					4	0,1%	
18	Togo									1			1					2	0,1%	
19	Tanzania									1			1			2		4	0,1%	
20	Ethiopia		2							6	14	11	22	2	35	33	6	131	4,9%	
21	Cameroon									7	5		9	5	4	8	1	39	1,4%	
22	Morocco										2		2					4	0,1%	
23	Eritrea										1						2	3	0,1%	
24	South Africa											1						1	0,04%	
25	Sudan												1			2		3	0,1%	
26	Angola												1					1	0,04%	
27	D.R.Congo												3				1	4	0,1%	
28	Ivory Coast													1				1	0,04%	
29	Gambia												2					2	0,07%	
30	Zambia														2	1		3	0,11%	
32	Rep. Of Congo																1	1	0,04%	
	Sub-total Africa		2	0	0	0	0	0	1	75	69	54	96	20	93	170	132	712	26,5%	
33	Indonesia								2	15	12	13	11			9	4	66	2,5%	
34	Philippines								4	9	5			1			3	22	0,8%	
35	Sri Lanka								1	5	3		4		7	10	11	41	1,5%	
36	India								2	2								4	0,1%	
37	Pakistan								1	1								2	0,1%	
38	Bangladesh								1	4			1		2		12	20	0,7%	
39	Thailand											2	1		1		4	8	0,3%	
40	Vietnam												2					2	0,1%	
41	Nepal												2	1	3			6	0,2%	
42	China											1						2	3	0,11%
43	Myanmar																	1	1	0,04%
	Sub-total Asia		0	0	0	0	0	0	11	36	20	18	19	2	13	19	37	175	6,5%	
44	Latvia					1												1	0,04%	
45	Estonia									1								1	0,04%	
46	Romania									1							3	4	0,15%	
47	Bulgaria										1							1	0,04%	
48	Hungary														1			1	0,04%	
49	France															1		1	0,04%	
	Sub-total Europe		0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	3	9	0,3%	
50	Guyana												1					1	0,04%	
51	USA												1					1	0,04%	
52	Brazil												1	1				2	0,07%	
53	Bolivia														1			1	0,04%	
	Sub total Americas												3	1	1	0	0	5	0,2%	
54	Stateless										1							1	0,04%	
	Total	461	176	284	182	136	128	84	112	185	188	177	203	153	187	248	248	3152	100,0%	

Lutte contre l'impunité

Récapitulation des affaires instruites devant les tribunaux respectifs pour l'incrimination des trafiquants d'êtres humains et de leurs complices

	Organisation partenaire	Nombre de procès	Nombre de victimes concernées
Ukraine	Avenir	16	64
Ukraine	Avocat Gennady Gerasimenko	42	191
Ouzbékistan	Istiqbolli Avlod	93	276
Transnistrie	Women's Initiative	2	2
Belarus	Via CC	3	3
Kyrgyzstan	Via CC	1	1
	Total	157 (dont 15 en 2023)	537 (dont 26 en 2023)

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et la crime (ONUDC) ²³, beaucoup de pays ne parviennent pas à punir les trafiquants d'êtres humains qui sévissent avec toutes sortes d'activités criminelles allant de l'exploitation sexuelle au prélèvement d'organes. Cette traite reste largement impunie à travers le monde. Si elle concerne hommes, femmes et enfants, 70% des victimes sont de sexe féminin. «Les trafiquants ne risquent pratiquement pas d'être traduits en justice», ajoute ce document. Il appelle à renforcer la coopération internationale pour poursuivre les réseaux criminels.

Compilant des données jusqu'à l'année 2016, le rapport note qu'à cette date jamais les pays connaissant des situations de conflits armés n'ont été aussi nombreux au cours des trente dernières années. Or, l'existence d'un conflit armé «renforce le risque de traite d'êtres humains». Les conflits s'accompagnent souvent de la défaillance des autorités, de déplacements forcés de populations, de l'éclatement des structures familiales et d'une précarité économique.

La traite à des fins d'exploitation sexuelle est de loin la plus courante, représentant 59% des victimes identifiées en 2016. Le travail forcé est la deuxième forme de traite la plus répandue représentant un tiers des victimes couvertes par les données. Les camps de réfugiés sont des terrains d'action privilégiés pour les trafiquants qui recrutent les victimes « avec de fausses promesses d'argent et / ou de transport vers des lieux plus sûrs ».

²³ Le Monde : <https://www.24heures.ch/monde/traite-humaine-reste-largement-impunie/story/11408316>

Moldavie et Transnistrie ²⁴

Situation 2023

Le contexte socio-économique de la Moldavie est l'un des plus déprimés d'Europe. La guerre à l'Est de l'Ukraine voisine est venue y empirer l'insécurité, l'instabilité, en aggravant les tentatives d'expatriation à tout prix. Parallèlement, le morcellement du pays après la guerre de 1992 ²⁵ laisse tant la Moldavie que la Transnistrie avec des tensions constantes à leurs frontières, des fractures profondes au sein de la population et des antagonismes freinant de part et d'autre le développement humain.

La pauvreté a poussé la population économiquement active à chercher à l'étranger des opportunités d'emploi. Chaque année des milliers de personnes quittent la Moldavie pour quelques années ou pour des travaux temporaires. Environ 23,5% du PIB provient des transferts d'argent des migrants à l'étranger. Par cette migration, des milliers d'enfants se retrouvent privés de l'affection de leurs parents et d'une surveillance adéquate. Un des dangers pour les jeunes quittant le pays à la recherche d'un emploi, notamment pour les émigrants illégaux, est d'être happés par la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, d'exploitation sexuelle, ou bien pour la mendicité forcée.

L'alcoolisme et la violence domestique font des ravages. La maltraitance subie par les femmes et les enfants contribue à pousser les plus vulnérables vers les filets des trafiquants.

Enfin, la guerre survenant en Ukraine en février 2022 a contraint des centaines de milliers de réfugiés à fuir en Moldavie, et de dizaines de milliers d'autres en Transnistrie.



Objectifs	Réalisations 2023
Aides d'urgence, réinsertion socioprofessionnelle, assistance psychologique et/ou légale à des victimes du trafic. Partenaire local : Women's Initiative en Transnistrie	Transnistrie : notre partenaire fait état de 28 personnes victimes, ou potentiellement victimes, qui ont été assistées en cours d'année.
Soutien à des personnes âgées & à des victimes de violence domestique. Partenaire local : Compasiune au centre de la Moldavie	Action suspendue en 2023 suite à de graves problèmes de santé parmi l'équipe partenaire, et aux répercussions de la guerre en Ukraine.
Assistance aux plus vulnérables réfugiés Ukrainiens Mêmes partenaires que ci-dessus.	133 réfugiés assistés en Transnistrie.

²⁴ La Transnistrie, sous forme officielle République moldave du Dniestr, est un État non internationalement reconnu à majorité slavophone et au gouvernement communiste qui a fait sécession de la Moldavie en 1991 lors de l'indépendance de cette dernière face à l'Union soviétique (au sein de laquelle la République moldave du Dniestr souhaitait demeurer).

²⁵ Guerre ayant fait 3'500 morts et autant de blessés.

Moldavie et Transnistrie (suite)



Victimes du trafic et psychologues en séance de détraumatisation à Tiraspol



Olga (prénom d'emprunt) et son fils soutenus par l'équipe Transnistrienne

Ukraine

Situation au 31-12-2023

- 18 mars 2014 Rattachement de la Crimée à la Russie
- 6 avril 2014 Début de la guerre du Donbass
- 24 février 2022 L'armée russe envahit plusieurs régions au nord, au sud et à l'est du pays.

Ajoutée à la précarité générale et au chômage prévalant déjà avant le début des événements, cette guerre - qui détruit l'économie sociale de l'ensemble du pays- oblige plus de 17 millions de personnes supplémentaires à migrer, en s'exposant à tous les risques d'être abusées et exploitées par les mafias de trafiquants. Les régions contrôlées par les républiques autoproclamées de Lougansk et Donetsk sont particulièrement exposées à la répression et à la criminalité.

Les médias couvrent quotidiennement le conflit, les conséquences sont effrayantes. Voir par exemple l'article « L'effroyable bilan d'une année de guerre en Ukraine » ²⁶.



Objectifs	Réalizations 2023
<ul style="list-style-type: none"> . Assistance directe aux victimes du trafic . Lutte contre l'impunité en incriminant les recruteurs & trafiquants devant la justice Ukrainienne . Prévention du trafic auprès d'orphelins et de familles vulnérables. . Assistance aux réfugiés et aux déplacés par la guerre. . Défense légale de victimes de crimes de guerre. <p>Partenaires : association Avenir à l'ouest du pays (Jytomyr), au Monténégro et en Pologne, et notre avocat indépendant Gennady Gerasimenko à l'est (Kharkiv).</p>	<p>Cumulés aux résultats des années précédentes nous arrivons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 64 victimes du trafic ont reçu l'assistance légale au cours de 16 procès instruits dans la région de Jytomyr. . 191 victimes ont reçu l'assistance légale durant 42 procès instruits à l'Est. Dans quasiment tous les procès nous avons obtenu la condamnation des malfaiteurs à des peines significatives de privation de liberté. <p>En 2023, 6 victimes du trafic ont pu être rapatriées depuis le pays d'exploitation.</p> <p>L'ass. Avenir a organisé des dizaines de séances de prévention du trafic durant lesquelles plusieurs milliers de citoyens ont reçu de l'information utile à leur protection contre le risque d'être trafiqué.</p> <p>En fin d'année Vivere a décidé de soutenir, pour la 5^{ème} fois, Avenir dans son projet de 'Prévention du trafic par l'assistance à des familles à risque par faiblesse de ressources, présence d'orphelins, etc.'. Au total 806 jeunes et adultes ont bénéficié de ce programme cette année.</p> <p>Approximativement 35 déplacés par la guerre ont été assistés dans la région de Kharkiv. L'ass. Avenir a assuré une aide multiforme à plusieurs centaines de réfugiés dans la région de Cracovie en Pologne et à Bar au Monténégro.</p> <ul style="list-style-type: none"> . 11 victimes de crimes de guerre sont soutenues dans les procédures judiciaires.

²⁶ <https://www.allnews.ch/content/news/1%E2%80%99effroyable-bilan-d%E2%80%99une-ann%C3%A9e-de-guerre-en-ukraine>

Ukraine (suite)



Gennady s'entretenant avec une victime rapatriée du trafic



Victimes du trafic soutenues dans leur plainte en justice



Enquêteurs de la brigade 'crimes de guerre'



Personnes déplacées ayant fui les combats, recevant l'assistance

Ukraine (suite)



Réfugiés assistés en Pologne



Et en Transnistrie



Ouzbékistan

Situation

"La situation des droits de l'homme demeure préoccupante en Ouzbékistan. Des progrès ont été enregistrés à partir de 2008 dans certains domaines, notamment la suppression de la peine de mort, l'introduction dans la législation d'un habeas corpus, et en 2013 une amélioration notable concernant le travail des enfants pendant la récolte du coton. L'Ouzbékistan s'est engagé en 2013 à mettre en œuvre 145 des 183 recommandations qui lui ont été faites au titre de l'examen périodique universel mené dans le cadre du Comité des droits de l'homme à Genève. L'UE continue d'exprimer ses préoccupations et ses attentes, notamment la libération de tous les défenseurs des droits de l'homme et prisonniers d'opinion maintenus en détention, la libre activité des ONG, la garantie de la liberté d'expression et de religion et de la liberté des médias." (extrait de 'France Diplomatie')

Face à un taux de chômage élevé et à une politique de rémunération minimaliste, des milliers d'Ouzbèks cherchent à migrer pour trouver un emploi.

Cette année 12% des victimes du trafic que nous rapatrions du Golfe persique sont originaires d'Ouzbékistan.



Objectifs	Réalizations 2023
<ul style="list-style-type: none"> . Soutenir le service de suites aux victimes une fois qu'elles ont regagné leur pays. . Assistance légale aux victimes ayant le courage de porter plainte contre leur bourreau Partenaire : l'association Istiqbolli Avlod (IA)	<ul style="list-style-type: none"> . 30 victimes Ouzbèks ont été rapatriées au cours de l'année. . Soutien psychologique aux victimes dans le cadre de l'identification, du rapatriement, de l'enquête, et du procès : 13 victimes ont bénéficié de cette nouvelle forme d'appui. Pays d'exploitation concernés : Turquie, Inde, Malaisie, Ouzbékistan, Émirats.



Victime soutenue, et son bébé

Golfe Persique

Situation

Plusieurs pays de cette région connaissent un singulier essor économique. Ces richesses excitent la convoitise des trafiquants d'êtres humains qui en font une destination de prédilection; par ailleurs elles sont un 'miroir aux alouettes' pour bon nombre de candidats à la migration.

Porter assistance aux victimes du trafic des êtres humains induit mille difficultés, mais aussi deux dangers potentiels :

- Être directement confrontés avec les mafias qui tirent des profits exorbitants de cet esclavage moderne. Sans foi ni loi, ces gens sont des tueurs.
- Susciter la vexation et le courroux des autorités nationales là où l'exploitation est pratiquée, tandis qu'elles s'évertuent à se présenter au monde comme irréprochables à cet égard. Un seul dignitaire se trouverait contrarié par la démonstration des dures réalités que nous traitons, et en peu d'instant nous serions inquiétés, expulsés, et une fin brutale portée au travail sur place.

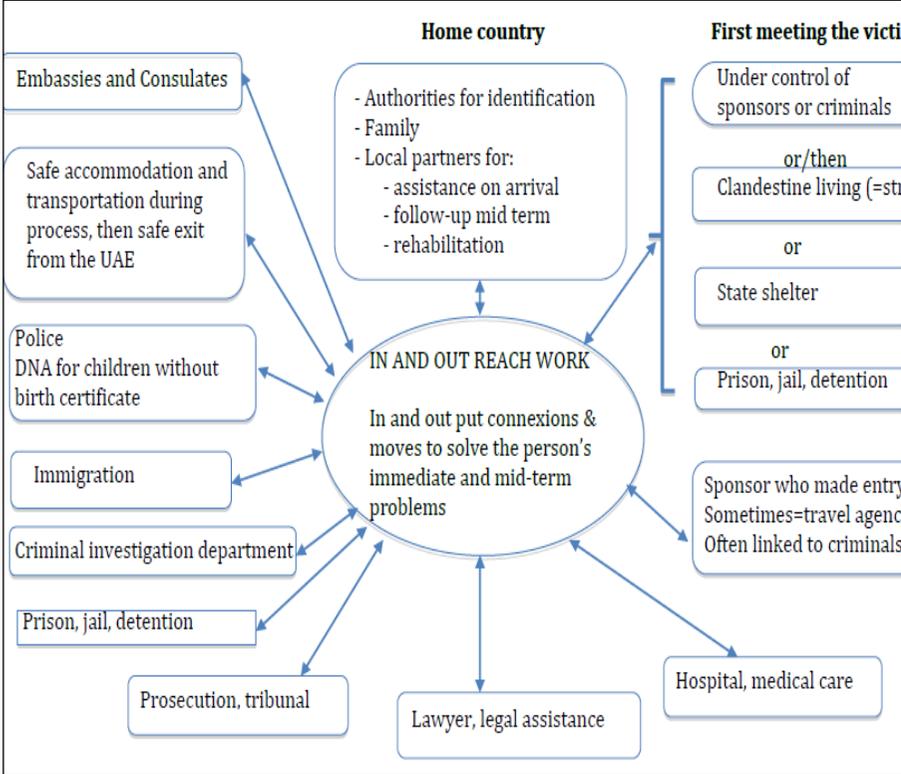
Ces éléments expliquent la discrétion qu'il nous faut observer tant envers les pays concernés que sur les formes de collaboration sur place permettant de délivrer des victimes et les rapatrier en sécurité.



Objectifs	Réalizations 2023
<p>. Réduire les menaces et les tourments endurés par les victimes du trafic retenues contre leur gré dans le pays d'exploitation, en les rapatriant dans leur pays d'origine respectif.</p> <p>. Assurer aux victimes une assistance adaptée à leurs problèmes : médical, légal, social. Tant dans le pays d'exploitation qu'une fois rentrées dans leur pays d'origine.</p> <p>. Renforcer une synergie efficace avec des organisations amies dans les pays d'origine pour qu'un service de suites soit assuré à chaque victime rapatriée.</p> <p>Partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notre équipe constituée en 'Crises center' - les délégations régionales de l'Organisation internationale des migrations dans les pays d'origine. 	<p>Depuis 2008 une petite équipe de quatre personnes a été constituée sur place qui travaille en permanence pour dépister et aider les victimes là où elles se trouvent recluses ou en clandestinité.</p> <p>En 2023 cette action a permis d'assurer un secours direct et déterminant à 248 victimes provenant de 25 pays différents et qui y ont été rapatriés dans un délai moyen inférieur à deux mois après la première identification. L'exploitation sexuelle reste majoritaire parmi les victimes.</p> <p>La plupart des consulats des pays de la CEI et d'Afrique concernés se sont montrés très coopératifs avec nous en facilitant les démarches administratives nécessaires pour un rapatriement légal.</p> <p>Le schéma de la page suivante indique la méthodologie que nous avons mise au point avec l'équipe sur place.</p>

Golfe Persique (suite)

Schéma d'intervention pour l'identification, la libération, le rapatriement et le service de suites à assurer aux victimes du trafic des êtres humains.



Victimes du trafic des êtres humains en attente de rapatriement (photo Istiqbolli Avlod)



Campagne-action pour l'abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs

Situation

Initiée en mai 2016, la Campagne a d'abord établi ses objectifs et ses limites :

1 - Obtenir l'abolition de la peine de mort et de la prison à vie pour les mineurs (au moment des faits). Les 13 États concernés par la peine de mort (dans leurs lois ou leurs pratiques) et les 68 États concernés par la prison à vie, ont reçu un courrier de *Vivere* demandant de valider ou non, les informations en notre possession sur leur législation. Trois réponses nous sont parvenues. Mais l'important était de leur signifier l'existence de notre mouvement et de son objectif.

2 - Constituer un réseau international de compétences et de références en vue d'étayer un argumentaire pertinent, spécifique aux mineurs poursuivis ou condamnés, pour développer la diffusion de ces arguments dans l'agenda international. De plus, *Vivere* est devenu membre

- de la Coalition mondiale contre la peine de mort
- du Réseau 'Child Justice Advocacy Group' qui réunit les ONG spécialisées en justice juvénile qui, en intégrant *Vivere*, ont placé l'abolition de la peine de mort comme objectif premier.

3 - Prendre en considération des situations individuelles susceptibles d'être soutenues sur le plan juridique, mais aussi par une mobilisation internationale, en accord préalable avec nos partenaires sur place.

L'un des nôtres s'est rendu au Pakistan en février 2021 pour ajuster les bases de la collaboration entamée deux ans plus tôt. La mission sur place est renouvelée chaque année depuis lors.

Pays susceptibles d'appliquer la peine de mort aux enfants de moins de 18 ans



Objectif initial : Au 31 décembre 2022, les treize pays dont la législation prévoit encore la peine capitale et les 68 pays prévoyant l'emprisonnement à vie pour les enfants en conflit avec la loi (moins de 18 ans au moment des faits), ont aboli les articles s'y rapportant dans leurs législations pénales respectives, et ont pris les mesures et dispositions permettant d'en vérifier l'application sur l'ensemble du territoire de leur juridiction. ²⁷

Réalisations : *Vivere* a lancé une pétition internationale ²⁸ s'adressant au Conseil des droits de l'homme pour faire valoir que la peine de mort est encore applicable pour des mineurs dans une dizaine de pays. Ces derniers ont pourtant ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui stipule (Article 37) son interdiction absolue. À ce jour la pétition compte 13'719 signatures. L'argumentaire de *Vivere* (disponible sur le site web) a été transmis à de nombreux interlocuteurs et diffusé à plusieurs institutions spécialisées dans le domaine de la justice juvénile au niveau international. Pour initier en Iran, au Yémen et au Nigéria des programmes identiques à celui que nous conduisons au Pakistan (voir page suivante), des contacts ont été pris avec des personnes ou associations spécialisées dans le domaine des droits humains. De tous côtés les informations que nous recevons excluent de prendre actuellement des contacts avec des personnes ou ONG sur place en Iran, ou même basées à l'étranger, pour des raisons de sécurité des personnes, compte tenu de la situation géopolitique et répressive des autorités en place. Les contacts pris au Nigéria n'ont pas encore abouti compte tenu des garanties que nous exigeons de nos partenaires. L'action est menée au Pakistan grâce à la contribution financière de la Fédération Vaudoise de Coopération (Fedevaco ²⁹ depuis 2019, dans le cadre d'une convention sur trois ans, pour une somme voisine de CHF 40'000/an (€ 36000). Nous remercions vivement la Fedevaco de ce soutien vital pour ce programme.

²⁷ La taille et les ressources modestes de *Vivere* ne sont évidemment pas à la mesure de mener, seul, une action d'une telle envergure. Nous en appelons au concours en savoir-faire et en forces militantes du plus grand nombre possible d'organisations et de personnes qualifiées qui voudront partager ce combat.

²⁸ <https://www.change.org/p/conseil-des-droits-de-l-homme-des-nations-unies-abolition-de-la-peine-de-mort-applicable-aux-mineurs>

²⁹ <https://www.fedevaco.ch/>

Tour d'horizon de l'ensemble de nos actions dans le pays : interview de Bernard Boëton <https://www.youtube.com/watch?v=18I-uI3IF0>

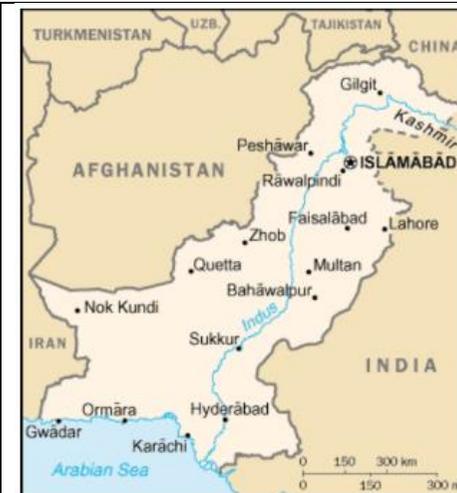
Pakistan

Situation :

Les inondations catastrophiques survenues en 2022 ont provoqué destruction et mort en creusant davantage les inégalités <https://www.unocha.org/pakistan>. Le cyclone Biparjoy ensuite a donné lieu à des évacuations massives dans la région de Karachi (et l'Etat indien de Gujarat)... "Nous appliquons un principe de précaution plutôt qu'une politique attentiste", a-t-elle déclaré à la presse à Islamabad. "Notre priorité est de sauver des vies..." <https://www.rts.ch/info/monde/14102403-evacuations-massives-en-inde-et-au-pakistan-avant-larrivee-dun-cyclone.html> Les forums programmés dans la région se sont vus retardés.

Le Pakistan connaît des remous politiques depuis que l'ex-premier ministre Imran Khan a été écarté du pouvoir en avril 2022 (évincé après le vote controversé d'une motion de censure) ; cela faisait craindre non seulement un risque de modification ou de stagnation dans l'application des lois et procédures relatives à la justice juvénile, mais plus généralement des troubles et violences politiques de grande magnitude. En août 2023 le parlement Pakistanais a été dissous, puis de même quatre assemblées provinciales du Pakistan et la semi-province de Gilgit Balistan.

<https://www.letemps.ch/monde/le-parlement-pakistanais-va-etre-dissous-avant-les-elections...> » *L'économie est toujours dans le marasme malgré un nouveau plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI), avec une dette extérieure écrasante, une inflation galopante...* » Aujourd'hui, il n'y a plus de membres élus ni d'assemblées provinciales actives au Pakistan. Le pays dispose d'un premier ministre intérimaire et de ministres en chef dotés de pouvoirs de contrôle et supervision. Mais les gouvernements intérimaires sont généralement nommés seulement pour assurer une transition en douceur du pouvoir pendant la période électorale.



Concernant la situation générale des mineurs en conflit avec la loi, une part importante de notre projet se consacre à mobiliser en faveur du respect de la loi, JJSA 2018. Cette loi prévoit, entre autres, l'exclusion de détention de mineurs dans les prisons ordinaires. Se rappeler des enquêtes faites dans les prisons du Sindh et du Pendjab pour recenser les mineurs risquant DP (death penalty : peine de mort) ou LI (life imprisonment : prison à vie) et mettent en évidence la non-conformité avec la loi. Un article publié en octobre atteste de la magnitude de l'irrespect de la loi sur l'ensemble d'une parmi nos provinces du travail : « ...Le Ministre en chef de Justice - intérimaire- du Sindh a pris note des informations diffusées par les médias selon lesquelles 385 délinquants mineurs croupissaient dans diverses prisons de la province faute de représentation légale...Il a demandé au département juridique de leur fournir une aide juridique gratuite et de lui envoyer des rapports quotidiens. » [CM orders free legal aid to juvenile prisoners \(tribune.com.pk\)](#) Notre partenaire sur place (MRDO) apprécie évidemment cette déclaration, mais estime que rien ne se passera sur le terrain jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement élu prenne les rênes du pays. Le ministre a des pouvoirs limités : le gouvernement intérimaire est chargé d'organiser des élections libres et équitables mais n'a aucune autorité en vertu de la constitution.

Dans ce climat d'instabilité, les médias illustrent la dangerosité de la condition d'avocat dans le pays : le conseil du barreau du Pakistan condamne dans un communiqué de presse l'assassinat d'une avocate à Attock et « ... s'interroge sur la situation pathétique de l'ordre public et sur l'incapacité flagrante de l'État et des forces de l'ordre à assurer la sécurité des citoyens et de la communauté des avocats ». La violence est présente au sein même des tribunaux : deux morts lors de tirs à la Session Court de Lahore <https://propakistani.pk/2023/07/13/2-killed-in-firing-incident-at-sessions-court-in-lahore/>

Au cours de l'année 2023, l'action de Vivere au Pakistan suit les grandes lignes des objectifs fixés dans les années précédentes, dans le respect de la loi pakistanaise sur la justice des mineurs des (JJSA2018) pourtant méconnue et dans l'esprit des normes internationales en matière de justice des mineurs :

- suivi de cas individuels,
- organisation de forums de sensibilisation ou de formation des personnels judiciaires,

Pakistan (suite)

- plaider auprès du public, des élus et des autorités, pour garantir la régularité de procédures judiciaires équitables et pour éviter le risque de condamnation à la peine de mort ou à la prison à vie.

Le projet continue de se développer et de s'enrichir d'abord grâce aux efforts de tous les partenaires : LAW au Penjab avec Me Sarmad Ali, MRDO, dirigé par Mme Saira Ahmed, dans la province du Sindh et SANJOG, Mme Hafiza Tayyba Javaid, basée à Lahore (Penjab), dans laquelle intervient notre partenaire avocat, Me Waheed Ahmad. Par ailleurs depuis 2022 un nouvel avocat s'est présenté pour renforcer notre action au Penjab, Me Ramis, pour le suivi de cas individuels.

Les cas individuels :

Il s'agit le plus souvent de jeunes suspects, incarcérés en détention préventive, poursuivis pour meurtres, viols, violences diverses, voire plus rarement pour blasphème, etc. tous crimes pour lesquels ils risquent la peine de prison à vie, ou même la peine de mort, si leur âge (à la date des crimes) est douteux ou impossible à vérifier – alors que la règle, en cas de doute persistant sur la détermination de l'âge, prévoit le bénéfice du doute (c'est-à-dire une peine moins lourde).

Quasiment tous ces mineurs suspectés ne bénéficient d'aucun système de défense, au moment de leur prise en charge par nos avocats. Certains mineurs de moins de 14 ans sont parfois détectés dans les prisons, ce qui est strictement interdit par la loi.

Certains mineurs sont détenus depuis longtemps, alors que la loi fixe un délai d'incarcération maximum de 6 mois, au-delà duquel un mineur incarcéré doit être libéré sous caution. Plusieurs cas font aussi apparaître qu'un mineur est suspecté à tort pour des motifs de conflits ou griefs entre adultes (c'est facile puisqu'un mineur d'âge ne peut se défendre). D'autres cas se « règlent » aussi par « compromis » entre les familles, lequel se réduit à une compensation en nature ou en espèces. Le compromis permet d'éviter la procédure longue et coûteuse : quand il s'agit du vol de téléphone portable, c'est tout à fait acceptable. Mais lorsqu'il s'agit d'un viol sur un ou une autre mineure, le « compromis » respecte-t-il les droits de la victime (qui ne peut se défendre seul.?).

La détection des mineurs susceptibles d'être défendus par les partenaires de *Vivere* se fait par les visites de prison et enquêtes sur l'état des lieux, ce qui est plus ou moins facile selon les lieux, les prisons et les États.

Les forums et formations :

Le nombre de forums et formations organisés depuis le début de ce projet (voir rapports annuels d'activité précédents) est de 53, qui visent à sensibiliser à la justice des mineurs les acteurs de la justice (juges, avocats, procureurs, assistants sociaux, etc.). Ils sont programmés dans des « *Districts* », unité administrative et judiciaire la plus proche des populations.

Le plaidoyer :

Au niveau de chaque province d'intervention :

- Conférences de presse pour saisir l'opinion publique de la gravité des défaillances dans l'application de la justice juvénile et de la dynamique que nos partenaires locaux tentent d'impulser pour obtenir des réformes essentielles garantissant l'intégrité physique et morale des enfants considérés comme étant en conflit avec la loi. »

- « Cahiers de Doléances » (« Charter of Demands ») adressées à toutes les instances responsables, d'une manière ou d'une autre, en justice des mineurs, dans les deux provinces du Penjab et du Sindh.

- Intervention auprès du gouvernement sur le droit à la transparence dans les informations sur les décisions - ou surtout « non-décisions » Lettre au gouvernement (commission du droit de l'homme du Sind) envoyé par MRDO demandant la libération de mineurs.

Au niveau national : lorsque les occasions de contact se présentent, nos partenaires interpellent les commissions parlementaires ou les parlementaires à titre personnel. Mais le Pakistan étant un Etat fédéral, l'application effective des lois fédérales relève de la bonne volonté politique du gouvernement de chaque Etat, ce qui complique le plaidoyer auprès d'autorités qui se renvoient la responsabilité sur les autres.

A travers du matériel audiovisuel, vidéos, spot TV.

Les provinces du Penjab et de Sindh ont affiché la création d'un « Juvenile Justice Committee » chargé d'évaluer le fonctionnement de la justice des mineur et de faire des propositions au législateur, mais on attend toujours les premières réunions...

Pakistan (suite)

L'ONG LAW poursuit l'édition chaque mois d'un bulletin « Newsletter » envoyé à de nombreuses personnes, participants des forums et formations, aux autorités, aux médias et aux O-NG concernées.

Au niveau international :

- Diffusion internationale de la Newsletter de LAW auprès d'une vingtaine d'organisations internationales intervenant dans le domaine de la justice juvénile (dont les membres de la Coalition mondiale, du Consortium pour les enfants des rues au Royaume-Uni, le réseau de CURE Int'l basé aux Etats-Unis, réseau Asian Network Against Death Penalty... la Coalition allemande contre la peine de mort, le Bureau du Secrétaire général des Nations unies, Penal Reforms-U.K. Entre 20 et 180 membres par institution) Actuellement en 2 langues. Les réactions positives à la NL sont fréquentes, enrichissant son contenu ; les réactions reçus par écrit sont historisées.

- Après du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU : nos partenaires ont participé à l'élaboration des messages envoyés par la société civile au Conseil des Droits de l'homme (Genève) dans le cadre de la procédure EPR (« Examen Périodique Universel ») qui consiste à « faire examiner chaque Etat membre de l'ONU quant à la situation en matière de droits de l'homme, ceci selon un calendrier fixe et prévisible ». Rapport examiné en février 2023.

Objectifs	Réalizations 2023
<p>Élargir la défense légale à au moins dix jeunes risquant le couloir de la mort ou la prison à vie.</p> <p>Formation intensive des professionnels du judiciaire.</p> <p>(Pour garantir la régularité de procédures judiciaires équitables et pour éviter le risque de condamnation à la peine de mort ou à la prison à vie)</p> <p>Partenaires : les associations L.A.W. (Pendjab), MRDO (Sindh), SANJOG (Balûchistân et KPK) et plusieurs avocats indépendants.</p>	<p>Le programme se développe dans 4 provinces : Pendjab, Sindh, Balûchistân et Khyber Pakhtunkhwa : suivi de cas individuels, organisation de forums de sensibilisation des personnels judiciaires, et plaidoyer auprès du public et des autorités.</p> <p>- Nos partenaires, les ONG pakistanaïses LAW (Legal Awareness Watch) dans l'État du Penjab, MRDO (Marvi Rural Development Organization) dans le Sind, ont poursuivi leur collaboration dans l'organisation de forums de sensibilisation des personnels policiers, sociaux et judiciaires. Dans le même sens le partenariat établi avec l'ass. SANJOG a poursuivi la tenue de forums au Balûchistân et au Khyber Pakhtunkhwa.</p> <p>- Cette année 14 forums, dont 5 formations sur deux jours, ont eu lieu, (4 dans le Punjab, 3 dans le Sindh, 2 au Baloutchistan, 1 à Islamabad et 4 au KPK), pour un nombre total de 485 participant-e-s (policiers, juges, avocats, assistants sociaux, médias, etc.). Beaucoup d'entre eux découvrent souvent à cette occasion des outils ou des pratiques méconnus pour respecter les normes légales et parfois améliorer ou faciliter leur travail. La rencontre à Islamabad (<i>Session on identified gaps in implantation of Juvenile Justice</i>) a été organisé par Sanjog en collaboration avec le ministère de Droits Humains, avec la participation entre autres de 11 représentants de ce ministère.</p> <p>- MRDO et LAW ont développé leurs actions de plaidoyer à travers 4 conférences de presse dans le Sind et deux dans le Pendjab, dont une session spéciale avec les journalistes sur les lignes directrices et les principes de l'UNICEF en matière de signalement des cas impliquant les mineurs. Une table ronde sur la Justice Juvénile a réuni à Karachi 35 participants, de l'unité de protection de l'enfance, d'anciens parlementaires, des représentants de la société civile impliqués dans la défense de droits, des agents de probation, le département de la police, l'association du barreau du district de Karachi et les médias.</p> <p>Un spot pour la TV régionale et deux courts vidéos de prévention ont été réalisées et diffusées sur plusieurs chaînes au Penjab (https://youtu.be/YrZkuyFSuuE) https://www.vivere.ch/actualites-et-medias/#uael-video-gallery-8e8c913-4 et dans le Sind, (https://www.vivere.ch/actualites-et-medias/#uael-video-gallery-8e8c913-2).</p> <p>- Avec une forte implication de Vivere pour la conception des textes, nos partenaires de l'association LAW au Pendjab et MRDO dans le Sindh ont produit et diffusent à présent des affiches destinées aux panneaux des tribunaux, des stations de police, des bureaux de probation et des sièges des barreaux. LAW poursuit la publication du Newsletter mensuel distribué largement dans le pays.</p> <p>En août 2023 le KPK notifie de <i>Règles de Fonctionnement</i>, sorte de décret nécessaire à l'application de la loi JJSA</p>

- Concernant les cas individuels, SANJOG a réalisé un recensement des mineurs détenus dans ces deux provinces sous des inculpations et dans des conditions contraires à leur droit.
- Les trois avocats partenaires ont développé aussi leur action de suivi de cas individuels (tous mineurs de moins de 18 ans) poursuivis et incarcérés pour crimes graves supposés (en général pour meurtres ou violences, avec quelques cas rares de 'blasphème' ou de 'terrorisme')

En 2023 :

- . Me Sarmad Ali a suivi 16 mineurs dans le Pendjab, 6 identifiés en 2023 (deux filles âgées de 14 ans) ; 4 des cas suivis sont terminés (2 mineurs sont acquittés et 1 compromis obtenu) et quatre sont libérés sous caution mais leur procès est en cours.
- . Dans le Sindh, deux cas sont suivis par le partenaire MRDO.
- . Me Waheed Ahmad a suivi 7 cas de mineurs dont un a été acquitté en octobre dernier après 3 ans de détention durant la procédure.
- . Me Ramis Sohail assure la prise en charge d'un cas au Pendjab. Malgré la lenteur des procédures (2 ans déjà pour lui) et grâce à son avocat, l'enfant âgé de 12 ans au moment des faits qui lui sont reprochés, est en liberté conditionnelle et peut poursuivre son écolage.

Mineurs incarcérés au Penjab © LAW



Forum de sensibilisation d'élus à la justice des mineurs, Islamabad, juin 2023 © Sanjog



COMMUNICATION :

Deux articles seulement ont fait mention du travail de Vivere. En termes d'alerte de l'opinion publique sur les causes qui doivent être mieux connues et mieux comprises, notre capacité est gravement insuffisante. L'appel est permanent aux personnes douées en communication de venir soutenir ce travail avec leurs talents.

La brochure de présentation du mouvement s'avère toujours aussi efficace pour une sensibilisation rapide de publics attentifs mais disposant de peu de temps de lecture. Le stock imprimé gratuitement par des amis qui ne pourront plus réitérer ce geste avait pu être renouvelé grâce à un don spécifique. Nous recherchons une autre solution d'impression gratuite pour quelques centaines d'exemplaires dans nos deux langues de travail (FRA et ENG), et en appelons à tous les lectrices et lecteurs de ce rapport pour prêter main-forte dans cette quête.

Le **site web** de Vivere sur www.vivere.ch remplit son office pour une présentation simple et explicite du mouvement ; c'est aussi un outil commode et économique pour entrer en matière avec des acteurs du terrain qui viennent s'enquérir sur les possibilités de collaboration. En 2023 Julie Liberman et Pierre Dessen ont vaillamment assuré la gestion et la maintenance du site.

Facebook la page <https://www.facebook.com/vivere.association> sous l'impulsion de Elise Berthelier ce support a retrouvé de l'activité régulière. Nous prions les utilisateurs de FB de bien vouloir partager et promouvoir cette page le plus largement possible.

Diffusion de nouvelles du travail : en cours d'année nous avons transmis 11 'Brèves' à l'ensemble des proches du mouvement, consistant en de courts résumés sur tel et tel volet des actions et appelant parfois à un concours ciblé pour résoudre tel ou tel besoin. Le fait de disposer de l'adresse électronique @ de chacun-e permet une économie substantielle de frais d'envoi ³⁰.

Ventes au Marché de Noël solidaire, 14 au 16 déc. : grâce aux efforts de Sian, Quy, Cornelia Annick, Béatrice, Yves, Fanny, Julie, Valentina, Agnès, Bernard, Claude, Michèle, Corine, Elena, et l'équipe habituelle en renfort, Vivere a pu présenter au public des articles d'artisanat durant ce Marché géré par la Fedevaco et Pôle Sud. Bénéfice très appréciable de frs. 3'792 (€ 3'991), en faveur des projets au Burundi et en Colombie.

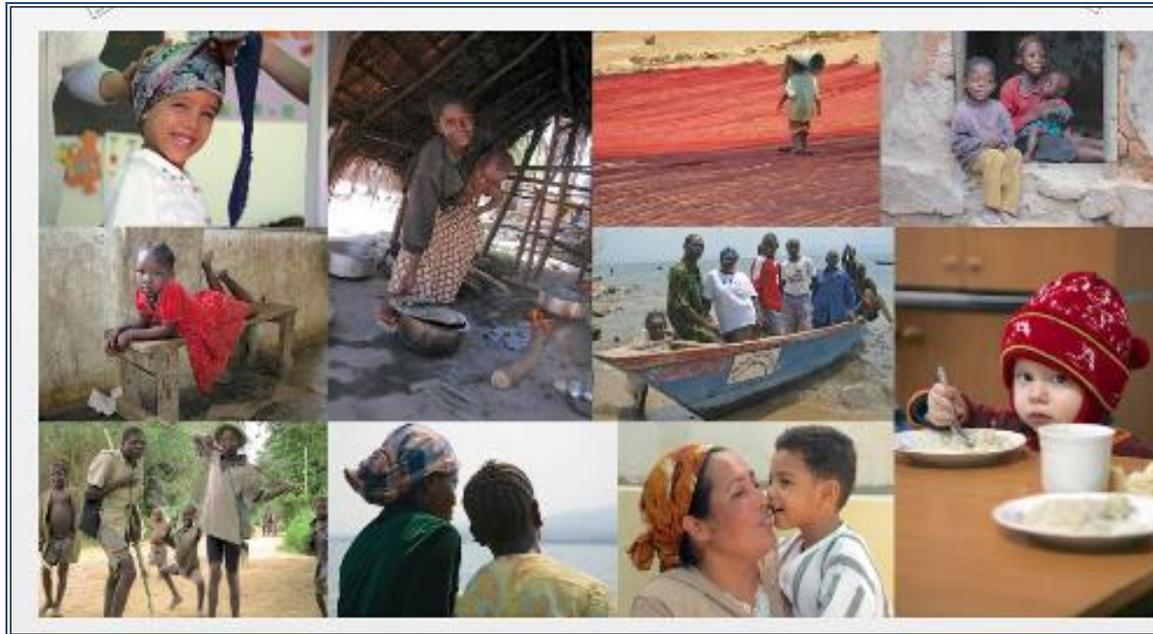


³⁰ Ces brèves sont toujours envoyées en "Cci" afin qu'aucun spammeur ne puisse saisir votre adresse au passage. Nous avons adopté l'application MailChimp afin que les messages s'affichent de façon plus conviviale sur les téléphones portables.

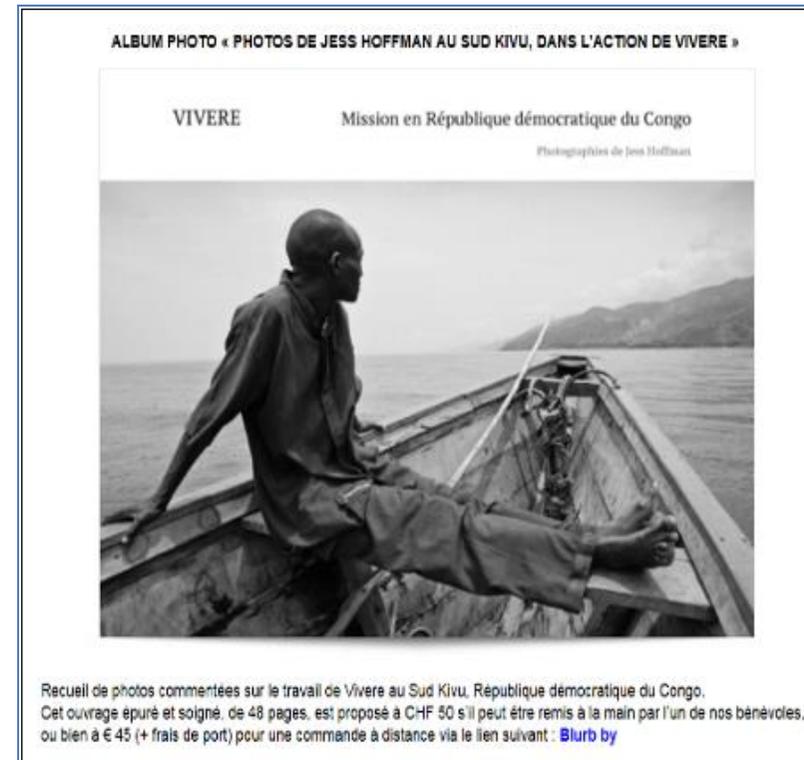
COMMUNICATION (suite)

Cartes au format postal toujours disponible : une série de cartes illustrant nos actions sur le terrain. Les photos témoignent, elles sont bien sûr propriété exclusive de Vivere, ©. Ces cartes vous sont présentées ci-après ; chacune est légendée au verso. La série de 10 cartes est proposée à CHF 20- (€ 15-).

Nous vous invitons à joindre l'agréable à l'utile en commandant une ou plusieurs séries.



Toujours disponible est ce livre de photos sur le travail en R.d.Congo



Le bilan des outils et évènements de communication vaut d'être souligné par le fait qu'il s'est constitué avec quasi zéro coût net pour le mouvement. Autant de gratuites ne le sont bien évidemment pas pour tout le monde, aussi Vivere assure sa plus profonde gratitude à celles et ceux qui ont eu le courage de les solliciter comme à celles et ceux qui les ont concédées, souvent sur leurs propres deniers et/ou en payant de leur personne au prix fort. C'est bien simple : nous leur devons tout, absolument tout !

II FINANCES

Auron Cecaj soumettra à l'assemblée générale les comptes 2023 en bonne et due forme. Les états financiers ont été compilés par la société MAZARS, dont les responsables se sont montrés sensibles aux causes défendues par *Vivere* et au souci qui est le nôtre d'épargner les ressources par l'allocation de prestations à prix réduit.

Jinit Shah a bénévolement assuré l'ensemble des saisies & imputations comptables. Un tel dispositif est exceptionnel car il permet non seulement de garantir les meilleurs facteurs de sérieux et de professionnalisme à la tenue de nos comptes, mais aussi d'inspirer confiance aux donateurs sur cet aspect si sensible de la gestion.

En fin d'année *Vivere* compte 4 membres individuels qui forment le comité, 62 membres solidaires cotisants, et 547 donateurs depuis le début, dont environ 1/5^{ème} ont fait un ou plusieurs versements cette année. Ces personnes sont principalement en Suisse, en France et en Espagne. Nous assurons tous les donateurs et membres de notre vive gratitude pour la confiance qu'elles & ils accordent à ce mouvement. Grâce à vous, quelque part dans le monde quelqu'un a cessé de souffrir, et ailleurs un autre souffrira moins.

Il n'y a pas de 'petits' dons à *Vivere*, ce d'autant moins que les versements les plus modestes correspondent cependant souvent à une intention fervente.

La motivation de donateurs qui versent CHF 10 ou 25, à plusieurs reprises en cours d'année, nous va droit au cœur et mérite notre plus profond respect.

Tant que nous fonctionnerons en bénévolat intégral, la totalité des ressources part et partira sur le terrain dans les projets. Ce principe reste constant. Nous avons reçu des dons spécifiques pour couvrir en quasi-totalité les frais de mission & d'administration.

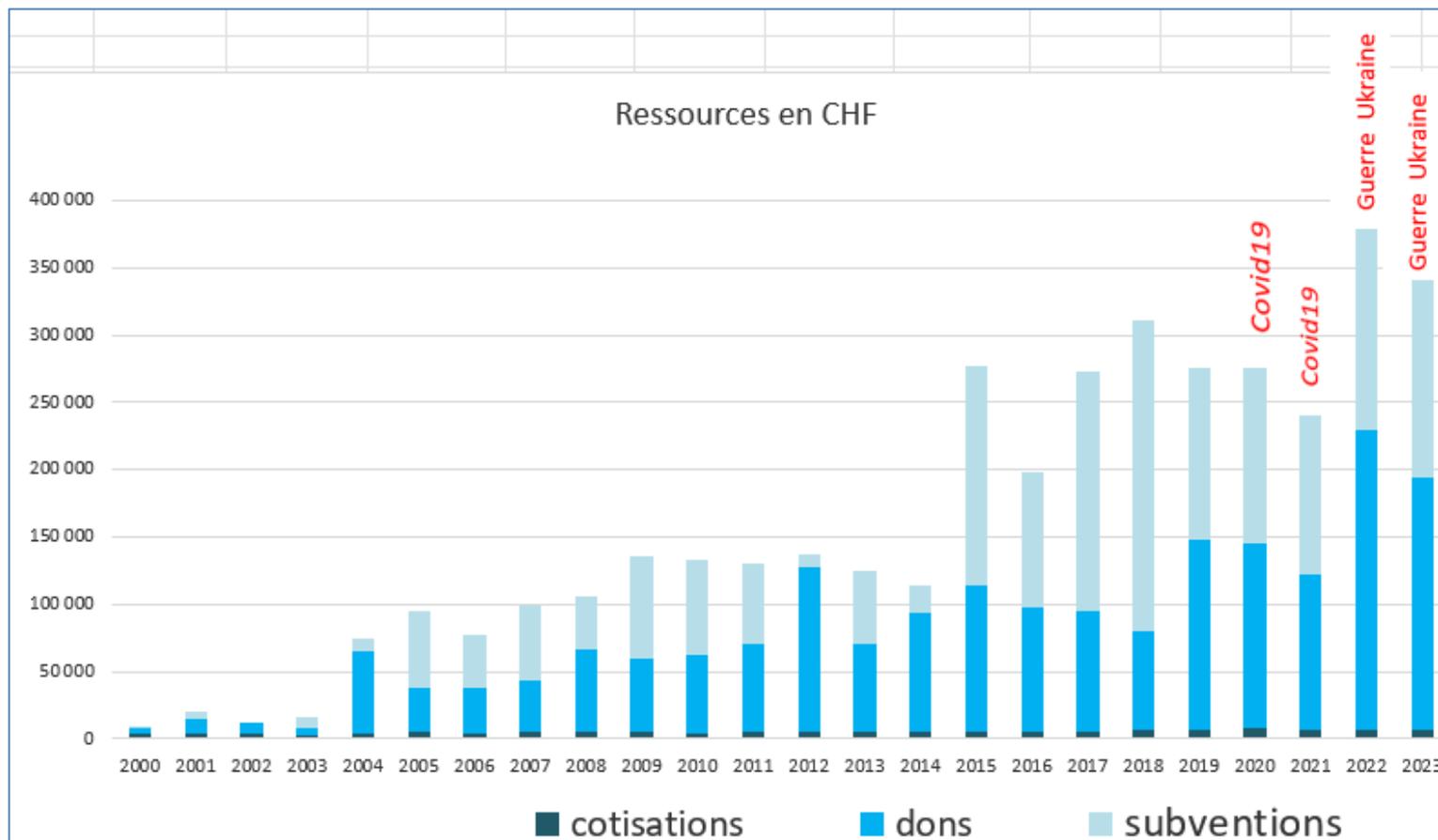
Évidente au fil des pages plus haut est la solidarité exceptionnelle accordée aux actions sur le terrain par les organisations amies : la fondation Sentinelles, la fondation E. Du Pasquier, la Maison des Amis, la fondation Anne Frank, la fondation Pro Victimis, la Fedevaco, la fondation Isocrates, le SSI-Genève, la fondation Coromandel et la Fondation E. et M.T. Glutz de Reding. Une telle confiance décuple grandement l'impact du travail. Preuve, aussi, que les causes humaines que nous soutenons recoupent les convictions de justice de ces organisations dont la chronique est bien plus longue que la nôtre, et dont la sagesse très souvent nous éclaire.

Dix membres ou donateurs ont spontanément décidé de faire ou de reconduire un ordre de paiement mensuel ou trimestriel permanent en faveur du mouvement, ce qui fait un apport précieux à la fois bien sûr par les montants concernés mais aussi comme un signe d'encouragement qui se renouvelle régulièrement.

À titre indicatif ce graphique :

Les ressources

(situation au 31 déc. 2023)



Entre mars et mai 2022 les donateurs réguliers ainsi que de très nombreuses autres personnes que nous ne connaissons pas encore ont spontanément effectué des versements en faveur des victimes de guerre Ukrainiennes, à hauteur de CHF 42'310. Cette générosité aussi soudaine qu'inattendue nous a permis de démarrer sans délai dans 4 pays un programme d'aide aux réfugiés & déplacés avec nos partenaires sur place (voir les pages plus haut dans ce rapport). Cette activité n'était évidemment pas dans notre plan de travail /budget en début d'année, et n'aurait pas pu s'effectuer sans l'apport exceptionnel du public solidaire.

Notre souci est que depuis juin 2022 les dons pour cette cause se sont taris presque aussi soudainement qu'ils s'étaient enclenchés, tandis que le travail lancé sur le terrain demeure bien sûr impératif à poursuivre. En ce mois d'avril 2024 nous nous permettons d'en appeler aux lecteurs de ce rapport : restons mobilisés pour les victimes de la guerre en Ukraine, déplacées comme réfugiées, s'il vous plaît.

III L'ÉQUIPE

En 2023 Emma Garcia comme secrétaire, Auron Cecaj, trésorier, et Lea Ruiz ont formé avec Mike Hoffman le comité de *Vivere* qui, s'étant réuni formellement à 4 reprises ³¹, se concertent régulièrement entre-deux. Bernard Boëton, responsable du projet 'Abolition de la peine de mort appliquée aux mineurs', et Jinit Shah, expert-comptable, participent aussi aux séances du comité, ainsi que des membres ou des proches qui y sont invités.

Annick Kosel encadre l'action au Burundi.

Notons que le courrier nous amène souvent des candidatures spontanées de personnes cherchant un stage ou un emploi, leur confiance nous honore. *Vivere* peut certes être un terrain de stage intéressant pour un-e aspirant-e désirant s'impliquer sérieusement, dans le principe nous l'accueillerions volontiers ; mais à défaut d'un local-bureau et d'une personne présente en permanence l'association ne réunit que difficilement les conditions logistiques minimales pour encadrer valablement un-e stagiaire.³²

Les pages précédentes attestent que 2023 nous aura apporté de nombreux concours bénévoles déterminants. Sans risquer des oublis il serait hasardeux de chercher à récapituler tous les noms qui n'ont pas déjà été cités dans ce rapport, mais notre gratitude

est vive envers chacune de ces personnes qui seules ont permis, et permettent encore, de tirer vers le haut l'action du mouvement. Il demeure cependant souhaitable que davantage de membres s'impliquent dans la recherche de fonds & de gratuités.

IV L'AVENIR :

Ce petit mouvement doit ambitionner de :

1. Intéresser davantage de personnes à en devenir membres, et davantage de ses membres à y prendre des responsabilités concrètes.
2. Accroître sa capacité de recherche de fonds pour parvenir rapidement aux montants figurant dans notre projet de budget conçu au lancement, soit environ CHF 500.000/an (€ 478'000). Une telle surface financière permettrait d'aborder une trentaine de microprojets dans l'année en ayant 1 équivalent temps-plein en force de travail permanente pour servir et coordonner l'ensemble sous l'égide du comité.
3. Quelle que soit l'évolution financière : intensifier la communication sur les causes & combats pour lesquels *Vivere* a été créé, soutenir les acteurs de justice qui se battent en première ligne, s'impliquer davantage dans les réseaux militants et aider à faire circuler des informations vitales.

*

Nous espérons lire ou entendre vos critiques, commentaires, contributions. Cette petite machine à rétablir le droit de vivre vous doit tellement... et pourtant elle vous réclame encore !

Lea Ruiz

Emma Garcia

Auron Cecaj

Mike Hoffman

18 avril 2024

Vivere 7, av d'Yverdon C.H.1004 Lausanne contact@vivere.ch www.vivere.ch CCP 17 – 709 738 – 6
Prix des droits de l'homme de la République française, mention spéciale, 2007
membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort et de la Fedevaco
association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse, politiquement et confessionnellement indépendante
reconnue de pure utilité publique

³¹ Les 6 avril, 21 juin, 19 octobre et 7 décembre.

³² Dans une formule de travail à distance il nous a cependant été possible d'encadrer deux mois de stage (mai à juin) de Nancy Lopez, venant de l'Institut des Droits de l'Homme à Lyon. Nancy a ainsi travaillé à documenter nos actions de lutte contre la traite d'êtres humains.